

**Département de Seine-et-Marne
Commune de Villiers-sous-Grez
Conseil municipal du 1er février 2022 à 20h30**

Présents : Thierry Masson, Maire, Christine Groetzing, Yves Loir, Laëtitia Lepaisant, Guillaume Chapet Adjoint, Martine Melet, Catherine Ceraudo, Titouan Poncelin de Raucourt, Catherine Ballay, Etienne Brehier, Thomas Bonfils, Gabriel Massart, et Emmanuelle Sormail Conseillers.

Absents excusés :

Paul Lanouguere donne pouvoir à Thomas Bonfils
Jean-pierre Girard donne pouvoir à Thierry Masson

Secrétaire : Christine Groetzing

Approbation du compte rendu du 04/01/2022

Présentation de notre jeune « Chloé » du service civique

DELIBERATIONS :

Dépouillement du vote du stationnement rue de l'Eglise et décision du conseil :

Stationnement Circulation :

Les riverains de la rue de l'Eglise ont eu la possibilité de voter :
Après le dépouillement, le Conseil municipal se prononcera, sans aucune consigne et vote libre de chaque élu.

Résultat :

95% satisfait du passage, encore des questionnements après 1 an de réunions.

2 votes blancs,

53 votes pour les places de stationnement marquées

16 votes pour les places de stationnement alternées.

La phase d'aménagement proprement dite va commencer, Yves loir a démarché différentes entreprises afin d'obtenir des devis pour les deux scénarii.

Remerciements aux habitants qui étaient très impliqués dans le vote et dans la réalisation du test. Remerciements aux deux Yves pour le travail difficile effectué.

Certains habitants nous ont dit qu'ils ne voulaient pas faire partie de la commission en raison de tension et de clans. Cette constatation me fera modifier le processus pour la rue GB et René Lefebvre.

Le conseil valide, à l'unanimité, les places marquées.

Réactualisation de devis concernant la dalle du kiosque et du portique au Larry :

Les premiers devis datant de 8 mois, ils ont été réactualisés. Malheureusement ces devis ont subi une hausse de prix en raison de la crise sanitaire. Ceux-ci sont bien évidemment plus élevés. Le montant actuel de l'entreprise TMJ s'élève à 3400 € HT soit 4080 € TTC.

Proposition validée à l'unanimité.

Autorisation d'octroyer à M. Yves Lechevallier la possibilité d'acheter du matériel de projection pour la mairie :

La mairie ne pouvant réaliser un achat auprès d'un commerce spécialisé dans l'audiovisuel, vu la nécessité d'acquérir un tel matériel pour les manifestations culturelles régulièrement organisées à la bibliothèque de Villiers, et vu les spécificités techniques d'un tel achat, il est demandé au Conseil municipal l'autorisation d'octroyer à M. Yves Lechevallier la possibilité d'acheter du matériel de projection pour la Mairie. Ce qu'il dépensera pour la municipalité dans ce cadre lui sera remboursé par la suite par la Mairie.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité

Utilisation du broyeur :

Le broyeur a été demandé deux fois et utilisé une fois par un particulier.

La mise en place du broyage pour les particuliers demande un minimum d'information et de coût (le broyeur consomme environ 30 litres d'essence pour 7 heures d'utilisation. Il est donc proposé une modification du prêt : une participation aux frais de 20€ la demi-journée et deux fois le temps passé en TIC (Travaux d'intérêt communal) ou un don équivalent en heures de SMIC.

Demande de Françoise Hubert.

Vote, à l'unanimité, pour un forfait de 20€ à la demi-journée et deux fois le temps passé en TIC.

Achat des droits de projection du film *Donne-moi des ailes* :

Concernant la projection du film *Donne-moi des ailes*, Nicolas Vanier, 2019, il est demandé au Conseil municipal l'autorisation d'en acheter les droits de projection auprès de la société RDM-VIDEO, 125-127 Boulevard Gambetta, 95110 Sannois. Conformément au devis présenté, le montant de cet achat est de 158,25 €.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité

Projet participatif verger communal :

Des pommiers ont été donnés par le PNR.

Le coût du budget participatif s'élève à 5800€ HT dont 3500€ de subvention.

Monsieur le Maire présente le devis Urbanext concernant l'installation de mobiliers urbains (poubelles et tables de picnic) d'un montant de 4 238€ HT.

Le conseil vote, à l'unanimité, ce devis.

Chemins forestiers

La commission « Chemins » a demandé à l'association Sauvebois de mettre des panneaux indicateurs à l'entrée des chemins bordant le village. Trois chemins sont sans nom.

La commission propose de les nommer : chemin Croix st Jacques, chemin du bas du rocher, chemin de la Grotte du Curé.

Vote à l'unanimité.

Informations

Villiers candidate pour le Village du Parc du Gâtinais le week end du 11 et 12 juin
Rénovation en cours des vestiaires du stade, une demande de subvention sera faite pour l'isolation thermique du bâtiment

Proposition de demander à Cedric Marmion de faire l'entretien du parking du foyer
Election présidentielle 10 et 24 avril et législatives 12 et 19 juin, merci aux conseillers d'être présents pour ces dates

Du fait de la difficulté des jeunes en service civique, monsieur le maire propose de rouvrir la discussion du projet participatif concernant l'acquisition d'un véhicule électrique « Zoé »

Questions diverses

Fin de séance 22h42.

Fait et délibéré en séance, le 1^{er} février 2022.